

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Comment inscrire le nom de son mari ou de sa femme sur ses papiers ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Comment inscrire le nom de son mari ou de sa femme sur ses papiers ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F33250/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F33250/abonnement))

Comment inscrire le nom de son mari ou de sa femme sur ses papiers ?

Vérfié le 01 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Que vous soyez un homme ou une femme, vous pouvez utiliser comme **nom d'usage** le nom de famille (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060>) de la personne avec qui vous **êtes marié(e)**.

Vous pouvez utiliser à titre d'usage :

- soit le nom de famille de **vos(e) époux(se)**,
- soit **vos(e) nom de famille accolé au nom de famille de vos(e) époux(se)** dans l'ordre que vous souhaitez, et dans la limite d'un nom de famille pour chacun.

Nom double pour chacun des époux

Nom du 1^{er} époux : BELIER GORCE

Nom du 2nd époux : MARTIN AUBERT

Le 1^{er} époux peut choisir comme nom d'usage : BELIER MARTIN, MARTIN BELIER, GORCE MARTIN, MARTIN GORCE, GORCE AUBERT, AUBERT GORCE, BELIER AUBERT, AUBERT BELIER, MARTIN AUBERT

Nom composé pour chacun des époux

Nom du 1^{er} époux : BELIER-GORCE

Nom du 2nd époux : MARTIN-AUBERT

Le 1^{er} époux peut choisir comme nom d'usage : BELIER-GORCE MARTIN-AUBERT, MARTIN-AUBERT BELIER-GORCE, MARTIN-AUBERT

Double nom du 1^{er} époux et nom composé du 2nd époux

Nom du 1^{er} époux : BELIER GORCE

Nom du 2nd époux : MARTIN-AUBERT

Le 1^{er} époux peut choisir comme nom d'usage : BELIER MARTIN-AUBERT, MARTIN-AUBERT BELIER, GORCE MARTIN-AUBERT, MARTIN-AUBERT GORCE, MARTIN-AUBERT

Vous pouvez faire figurer votre nom d'usage à la suite de votre nom de famille sur vos titres d'identité : carte d'identité et passeport.

Dans ce cas, il faut renseigner la rubrique [formulaire de demande \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640).

À savoir

Si vous ne voulez plus utiliser de nom d'usage, lors du renouvellement du titre d'identité, il suffit de ne rien indiquer sur la ligne **du formulaire de demande**.

Les documents à fournir dépendent de votre situation.

Vous êtes marié(e)

Pour une première utilisation

Pour une première utilisation du nom d'usage, il faut fournir :

l'acte de naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) (extrait ou copie intégrale) de moins de 3 mois mentionnant le mariage,

copie intégrale de l'acte de mariage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432>) de moins de 3 mois.

Ces documents sont à joindre à votre dossier de demande de papiers d'identité et à fournir au même guichet.

Si votre nom est MARTIN, le nom d'usage constitué du nom de votre épouse ou époux (par exemple DUPOND) peut figurer sur le titre d'identité d'une des manières suivantes :

« Nom : MARTIN époux(se) DUPOND »

« Nom : MARTIN usage DUPOND »

« Nom : MARTIN usage MARTIN DUPOND »

« Nom : MARTIN usage DUPOND MARTIN »

Pour continuer à utiliser le nom

Pour continuer à utiliser un nom d'usage qui figure déjà sur un titre d'identité, vous n'avez aucun document à fournir.

Si votre nom est MARTIN, le nom d'usage constitué du nom de votre épouse ou mari (par exemple DUPOND) peut figurer sur le titre d'identité d'une des manières suivantes :

« Nom : MARTIN époux(se) DUPOND »

« Nom : MARTIN usage DUPOND »

« Nom : MARTIN usage Martin DUPOND »

« Nom : MARTIN usage DUPOND MARTIN »

Vous êtes divorcé(e)

Si votre ex-époux(se) vous l'autorise, vous pouvez continuer à utiliser son nom ou vos deux noms accolés en tant que nom d'usage, comme lors de votre mariage.

Ce nom sera précédé de la mention .

Pour continuer à utiliser ce nom, il faut fournir :

soit le jugement de divorce vous autorisant à porter de le nom de votre ex-époux(se),

soit l'autorisation écrite de votre ex-époux(se).

Vous êtes veuf ou veuve

Vous pouvez continuer à utiliser votre nom d'usage sans démarches supplémentaires, qu'il s'agisse du nom de votre époux(se) ou de vos deux noms

accolés.

Si vous souhaitez que l'indication ou apparaisse devant le nom d'usage, vous devez cocher ce choix sur le formulaire.

Vous devez également fournir un acte de décès.

Textes de loi et références

Code civil : articles 212 à 226

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136137/#LEGISCTA000006136137)
Article 225-1 : utilisation du nom de son époux(se) à titre d'usage

Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 (annexe)

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000647915675-2>)

Code civil : articles 263 à 265-2

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165472)
Effet du divorce sur le nom d'usage (article 264)

Code civil : articles 299 à 304

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150009/#LEGISCTA000006150009)
Effet de la séparation de corps sur le nom d'usage

Réponse ministérielle du 15 novembre 2012 relative à l'utilisation du nom de leur femme par les hommes mariés

- (<http://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ121002756.html>)

Arrêté du 1er juin 2006 fixant le modèle de livret de famille

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006053798/>)

Services en ligne et formulaires

Déclaration de changement de nom d'usage (nom de l'époux ou de l'épouse)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19902>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19902>)
Service en ligne

Voir aussi

Carte d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>)
Service-Public.fr

Passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>)
Service-Public.fr

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/contact/remarque/F33250?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non>)